



Cotonou, le 05 Novembre 2021

N° 8162/MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SA

UNIVERSITE D'ABOMEY - CALAVI
RECTORAT
ARRIVEE N° 6715/MC/11/2021

Messieurs les Recteurs de :

- l'Université d'Abomey-Calavi
- l'Université de Parakou
- l'Université Nationale d'Agriculture
- l'Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques

OBJET : Ouverture de la plateforme de demande en ligne des allocations d'études universitaires au titre de 2021-2022.

Dans le cadre de l'objet ci-dessus mentionné, il est porté à votre attention que les demandes d'allocations d'études universitaires au titre de 2021-2022 se dérouleront uniquement en ligne sur la plateforme accessible à l'adresse bourses.enseignementsuperieur.gouv.bj, du 15 novembre 2021 au 07 février 2022.

Les étudiants qui n'ont pas pu faire la demande d'allocations au titre de l'année académique 2020-2021 peuvent également avoir accès à la plateforme à titre dérogatoire.

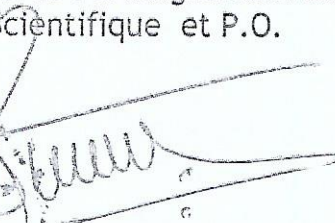

Des équipes de la DBAU seront déployées dans vos universités suivant le chronogramme ci-joint pour informer et assister les étudiants lors des demandes en ligne.

Je voudrais vous rappeler que les établissements de formation doivent transmettre impérativement les procès-verbaux de délibération des résultats

académiques, le 31 décembre 2021 au plus tard pour permettre à la Commission Nationale des Bourses et Aides Universitaires d'étudier les demandes de renouvellement ou de rétablissement d'allocations d'études universitaires.

Je vous saurai gré des dispositions idoines qu'il vous plaira de faire prendre par vos services compétents.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique et P.O.

Daton MEDENOU
Secrétaire Général du Ministère